



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Absence de statistiques officielles - Secourisme et gestes de premiers secours

Question écrite n° 4782

Texte de la question

M. Julien Rancoule alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'absence de publication de statistiques officielles en France concernant la formation au secourisme et aux premiers secours depuis 2011. Alerté lui-même par des associations, M. le député s'est en effet rendu compte que le ministère de l'intérieur ne fournissait plus sur son site internet de statistiques officielles sur le sujet depuis onze ans. Cette situation n'est pas acceptable car elle ne permet pas de mettre en lumière le retard de la France sur le sujet. Pour donner un exemple, chaque année en France, environ 40 000 personnes décèdent d'un arrêt cardiaque. Si rien n'est fait dans les minutes qui suivent l'accident, les chances de survie d'un individu sont quasi nulles. Dès lors, l'intervention rapide des secours n'est souvent pas suffisante. De plus, dans le contexte d'une société française vieillissante, ce nombre d'arrêts cardiaques va progresser. Ainsi, augmenter les chances de survie est un enjeu de taille. Pour cette raison, la population française doit être mieux formée dans son ensemble au secourisme et aux gestes de premiers secours pour avoir l'opportunité de sauver davantage de vies. En comparaison, des pays comme la Norvège, l'Autriche ou l'Allemagne ont atteint le ratio de 80 % de leur population formée aux premiers secours. M. le député demande donc à M. le ministre de remédier à ce manque de publication des statistiques et souhaite connaître dès à présent les chiffres officiels sur la formation au secourisme et aux gestes de premiers secours lors des 10 dernières années. Cet état des lieux statistique devrait permettre de favoriser une prise de conscience collective du retard inacceptable de la France sur la question de la formation au secourisme et aux gestes de premiers secours. Sauver des vies ne doit pas être uniquement un discours, il faut des actes et la formation au secourisme et aux premiers secours doit devenir une grande cause nationale. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

La Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer collecte les bilans annuels déclaratifs de chaque acteur de la formation aux premiers secours, inséré au sein d'un réseau qui compte : – 22 associations nationales agréées auxquelles sont rattachés 1120 établissements ou associations départementales ; – 22 organismes publics nationaux habilités ; – 150 organismes départementaux. Parallèlement, les préfetures des départements, chargées au niveau territorial du suivi des formations aux premiers secours de ces mêmes acteurs, fournissent leurs statistiques annuelles au ministère. Le dispositif actuel demeure néanmoins perfectible. La DGSCGC pilote le projet « 80 % de la population formée aux gestes qui sauvent » à l'horizon 2027 en vertu de l'objectif annoncé par le Président de la République. La réalisation d'un système d'information agréant les remontées statistiques en temps réel, permettant de disposer de données consolidées et d'alléger concomitamment la charge de travail des préfetures et des acteurs de la formation est à l'étude. Ces statistiques vérifiées pourront alors faire l'objet d'une publication annuelle.

Données clés

Auteur : [M. Julien Rancoule](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4782

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2023](#), page 337

Réponse publiée au JO le : [18 avril 2023](#), page 3673